

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2009

COMPTE RENDU

L'an deux mil neuf, le **dix décembre à vingt heures trente minutes**, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de **Monsieur Guy LUBIAS, Maire**.

Présents : Mmes et MM. LUBIAS, TURBAN, BOURNEUF, LEROYER, LE CHANJOUR, PORTEBOEUF, JEUSSET, CHARDON, PAQUIER, CORNU, MOREAU, LEPOUZE, TREBOUET, FILLATREAU, LEPETIT, NOTREAMI-CHENIER, CHAUVEAU, BEAUTRU, MORGANT, RIVET-COURSIMAULT, MAUPOINT, HOUALARD, BONNARGENT, HEMERY, LEDUC.

Excusés : Mme GRIGNON (pouvoir à Mme TURBAN), M. LUTELLIER (pouvoir à madame MORGANT)

Secrétaire : M. CHAUVEAU

----- oOo -----

I - TARIFS MUNICIPAUX 2010.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les propositions d'augmentation des tarifs formulées par la commission Finances lors de sa réunion du 7 décembre.

Augmentation de 2% avec arrondi, sauf pour les tarifs du marché qui restent inchangés

TARIFS DIVERS	2009	2010
taxe raccordement assainissement	1 667	1700,00
taxe raccordement eau	152	155,00
UTILISATION DANS LE DOMAINE PUBLIC		
attractions - manèges	15,50	16,00
auto scooter - week end	110,00	112,00
marché ambulant	15,50	16,00
camion bazar	23,20	23,70
foire	7,70	7,85
MARCHE		
abonnés trimestriels	2,00	2,00
occasionnels	2,50	2,50
branchement électrique	1,50	1,50
participation pour non réalisation d'aires de stationnement	1412	1440,00
gardiennage église	185	190,00

RESTAURANT SCOLAIRE		
	2009	2010
repas 3/4 jours	3,00	3,00
repas occasionnel	3,57	3,57
repas enseignants	4,00	4,00

Facturation repas au centre Rabelais (CLSH)

5,80	5,00
------	-------------

TARIFS FOYER LOISIRS 2010
augmentation de 2% avec arrondi

	associations locales & intercom	associations extérieures & particuliers	associations locales & intercom	associations extérieures & particuliers
GRANDE SALLE	2009		2010	
sans droit d'entrée	33	294	34	300
avec droit d'entrée	440	728	450	743
repas et bal personnes âgées (semaine)	220		225	
repas banquet avec bar et cuisine	294	352	300	360
vin d'honneur, galette, bûche, cartes assemblées générales	143	143	146	146
SONO	110	110	112	112
PETITES SALLES				
avec cuisine	50	150	51	153
sans cuisine	0	104	0	106

grande salle: **50 € chauffage** du 15/10 au 15/04

grande salle: scolaires - amis de l'école - collège : **gratuité totale**

associations locales: **une gratuité annuelle** (sono exclue)

caution: 400 € pour toute salle

caution sono: 400 €

tarif week-end: **demi-tarif** pour le 2^e jour

II - SUBVENTION POUR LA RIBAMBELLE

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer le versement à la Ribambelle d'une aide de 7 997 € correspondant au solde de la subvention de l'année 2009.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'un acompte sur subvention pour 2010 et à fixer son montant. Cet acompte ne pourrait être mandaté qu'en tout début d'exercice 2010.

Madame HEMERY demande à ce que l'on précise que le complément de subvention inscrit à l'ordre du jour figurait dans la demande initiale de l'association.

Monsieur LEROYER procède à une explication du fonctionnement de la structure sous la forme d'un diaporama.

En préambule, il précise qu'il faut faire concilier service public et rigueur économique.

Il rappelle que l'an dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a sauvé l'ADE en ayant, en contrepartie eu des exigences en terme de réduction des coûts salariaux.

Monsieur LEROYER expose que la Ribambelle a une double fonction : crèche et halte garderie. Il détaille les capacités d'accueil et la répartition entre les différents modes de garde.

Depuis septembre 2009 le mardi et le jeudi sont réservés à la crèche.

La structure est associative et le maire en est membre de droit.

Sont partenaires de la structure :

- les parents
- la PMI qui verse la PSU à la Ribambelle
- La commune, qui subventionne l'association

La commune est elle-même subventionnée par la CAF.

Madame HEMERY rappelle qu'il y a eu un plafonnement de l'aide de la CAF qui a raisonné sur une absence de développement.

Le budget 2010 prévoit une subvention de 99 000 euros.

Madame TURBAN rappelle son intervention de la précédente séance pour déplorer l'absence de fourniture de documents.

Madame HEMERY : « pourquoi a-t-on attendu octobre 2009 pour s'intéresser à l'association ? ».

Madame TURBAN : « il est normal que la commission des finances se penche sur ce dossier ».

Madame HEMERY : « la présidente de la Ribambelle a rencontré le maire pour lui présenter le caractère particulier de la Ribambelle ».

Monsieur le Maire rappelle le retard pris dans la présentation des comptes. L'assemblée générale de juin 2009 a présenté les comptes de 2007.

Madame FILLATREAU : « les autres associations doivent présenter un dossier complet pour demander une subvention. On ne peut verser une subvention lorsque les comptes sont présentés avec un tel retard de deux ans ».

Madame HEMERY : « le retard n'est pas de deux ans mais à peine un. La complexité de la comptabilité d'une association comme la Ribambelle n'a rien à voir avec celle des autres associations. La structure est gérée par des bénévoles ».

Monsieur LEROYER : « la subvention versée en mars l'a été sur la base des comptes de 2006 avec un bilan qui était favorable ».

Madame HEMERY : « pourquoi le Conseil n'a-t-il pas travaillé sur ce sujet depuis le mois de juin ».

Madame MAUPOINT : « le précédent Conseil Municipal avait travaillé avec la Ribambelle et ne l'a pas laissée partir à vau l'eau ».

Monsieur LEROYER évoque le temps qu'il a passé sur ce sujet depuis le mois de juin.

Madame MOREAU souligne l'augmentation sensible de la subvention communale depuis quelques années, augmentation qu'il faut pouvoir expliquer.

Madame JEUSSET demande si un expert comptable n'intervenait pas sur la structure.

Madame TURBAN : « bénévolat ne signifie pas incompétence ».

Monsieur LEROYER souligne que le comité de gestion ne s'est pas souvent réuni.

Madame HEMERY affirme que la mairie a systématiquement été consultée pour toute décision importante.

Madame LE CHANJOUR déplore que l'on n'ait pas pu en mairie lui fournir un dossier « Multi accueil » plus étoffé.

Monsieur LEROYER présente le tableau des comptes de l'association puis les prévisions de fréquentation.

Madame HEMERY : « la liste d'attente sera longue à partir de février ».

Monsieur LEROYER : « il n'y a pas que les enfants de Parigné l'Evêque qui fréquentent le multi accueil ».

Madame HEMERY : « les 25 places de crèche reviennent à accueillir 100 ou 110 enfants sur l'année. »

Monsieur LEROYER : « si les autres communes dont des enfants fréquentent la structure avaient apporté une participation financière, la situation serait sans doute moins préoccupante ».

Monsieur LEROYER présente ensuite des données sur ce que coûte la Ribambelle à la commune. Il rappelle que la CAF fait le plus gros effort financier.

Le déficit est de plus de 11 000 euros pour 2008 ce qui laisse supposer que la subvention n'était pas suffisante. Cela n'intègre pas la provision pour congés payés.

La projection pour 2009 laisse apparaître un déficit de 11 612 euros toujours sans la provision pour congés payés.

Madame HEMERY explique ce déficit par le manque à gagner constaté sur le dernier trimestre.

Madame MORGANT demande des explications sur celui de 2008.

Monsieur LEROYER : il est préférable de sortir les provisions pour congés payés pour comparer des éléments identiques.

Madame HEMERY : « en situation cumulée sur 3 ans le déficit est d'environ 6000 euros, là encore sans les provisions pour congés payés ».

Monsieur LEROYER présente la situation bancaire qui lui semble inquiétante.

Madame FILLATREAU : « comment expliquer une diminution de 40 000 euros dans la trésorerie ? »

Madame HEMERY : « sur les documents concernant la fin des exercices 2007 et 2008 figurent les cotisations URSSAF qui représentent environ 20 000 euros. Il ne faut pas confondre solde bancaire et solde de trésorerie. »

Madame FILLATREAU « une écriture doit certainement faire défaut. »

Monsieur LEROYER fait un point sur les investissements payés par la commune puis revient sur le fonctionnement pour préciser que la charge nette pour la commune s'élève à 70 000 euros en 2008 et 77 000 en 2009.

Madame HEMERY : « on arrive aujourd'hui à un stade de stabilisation. »

Monsieur LEROYER estime qu'il faut freiner la dérive et qu'une réflexion s'impose. Il propose de constituer un groupe de travail avec toutes les personnes concernées avec pour objectif de remettre à plat tous les éléments, de proposer des pistes et de prendre des décisions.

Madame MAUPOINT s'exprime sur le compte rendu de la commission enfance de la Communauté de Communes et évoque une intervention de Madame MORGANT à propos de l'association qui atteindrait ses limites en terme de gestion par des bénévoles.

Monsieur le Maire : « il faut travailler sur le taux de fréquentation mais pas seulement. Peut être faut il contraindre les parents à prendre des engagements au préalable. »

Madame HEMERY : « ce n'est pas le principe de la Halte Garderie. »

Monsieur le Maire : « peut être faut il réfléchir au principe. D'autres structures ressemblantes n'ont pas les mêmes charges. »

Monsieur LEROYER : « Parigné a-t-il besoin de 25 places le mardi et le jeudi ? »

Monsieur le Maire considère qu'il a été berné quant à la fréquentation du mardi et du jeudi.

Madame HEMERY répond qu'elle n'a jamais voulu berner personne.

Monsieur le Maire : « la Ribambelle représente 50 euros par foyer ».

Madame HEMERY : "le décret d'août 2000 fixe les conditions d'encadrement des enfants. »

Monsieur BOURNEUF voudrait savoir sur quel chiffre le conseil devra s'engager sur 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer en premier lieu sur le versement d'une subvention complémentaire de 7997 euros au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 contre décide de rejeter le versement de cette subvention complémentaire.

Madame RIVET- COURSIMAULT demande comment le Ribambelle va pouvoir fonctionner.

Monsieur LEROYER répond qu'il ne s'agit pas de supprimer le service. Il souhaite un délai de quelques semaines pour y voir plus clair. Il précise en outre que le vote de rejet de la subvention ne remet nullement en cause le versement des salaires de décembre pour les salariés de l'association.

Monsieur le Maire pense qu'il faut donner un coup de semonce et remettre le système à plat. Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de verser à la Ribambelle un acompte de 50 000 euros sur la subvention de 2010 qui sera versé dans les premiers jours de janvier.

Le Conseil Municipal par 24 voix pour et 3 abstentions décide de verser avant le vote du budget 2010 un acompte sur subvention d'un montant de 50 000 euros.

III - MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES DE LA PROFESSEURE DE FORMATION MUSICALE ET DE SAXOPHONE

Par une délibération du 7 juillet 2009, le Conseil Municipal a créé un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique pour une durée hebdomadaire de 10 heures.

La professeure de formation musicale qui est nommée sur ce poste assurera également les cours de saxophone, le professeur qui assurait ces cours jusqu'à présent ayant du cesser son activité.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend une délibération portant à 12 heures hebdomadaires ce poste d'assistant spécialisé à compter du 1^{er} janvier 2010

IV- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17 JUIN 2009 RELATIVE AU PARKING DES ABORDS DE LA CITE DE LA MORINIERE

La délibération du 17 juin 2009 relative aux travaux du parking des abords de la cité de la Morinière n'a pas pris en compte comme cela avait été décidé, la fourniture de GNT 0/31,5 en remplacement du concassé recyclé qui aurait été fourni par la commune.

Cette option était chiffrée à 8 598,24 € HT. Cependant, compte tenu des nombreuses moins values réalisées sur ce chantier, le coût supplémentaire ne ressort qu'à + 2 035,42 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération rectifiant cette erreur matérielle et autorisant le maire à signer un avenant avec la société EIFFAGE fixant le montant définitif de l'opération à 13 935, 22 €

V - INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES (ISO)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend une délibération instaurant , à compter du 1^{er} janvier 2010, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves au profit de l'assistant spécialisé d'enseignement artistique exerçant les fonction de direction de l'école municipale de musique.

Cette indemnité qui comprend une part fixe et éventuellement une part modulable peut être versée aux agents du cadre d'emploi exerçant des fonctions d'enseignement et aussi le suivi individuel et l'évaluation des élèves.

Le Conseil municipal instaure le versement de la part fixe de l'ISO qui s'élève en 2009 à 1 189,60 € par an.

Madame TURBAN apporte des précisions sur la part fixe et la part modulable. Dans un premier temps, il est prévu uniquement le versement de la part fixe. Pour ce qui concerne la part modulable, une réflexion sera menée ultérieurement.

VI- DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTAURANTS DU CŒUR

Les Restaurants du Cœur sollicitent une subvention exceptionnelle de 58,80 euros. Cela concerne des frais de déplacement pour une action d'animation.

Madame RIVET-COURSIMAULT demande si les Restaurants du Cœur sollicitent les autres communes.

Madame TURBAN : « les Restaurants du Cœur ne sont pas financés, par les communes. Outre leur mission en terme d'aide alimentaire, ils apportent aussi un soutien moral auprès des personnes accueillies ».

Madame MAUPOINT demande à ce que l'on précise que cette subvention ne concerne pas la distribution de nourriture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le versement de cette subvention.

VII – CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend une délibération autorisant le Maire à signer avec la CAF le Contrat Enfance Jeunesse intégrant le multi accueil et l'accueil péri scolaire pour la période 2009-2012.

VIII - ACHAT D'UN TERRAIN RUE DE MONTBRAYE

Par une délibération du 3 septembre 2009 le Conseil Municipal a pris une délibération relative à l'acquisition du terrain sis rue de Montbraye, appartenant à Madame LECOQ.

Madame LECOQ ayant jugé insuffisante la proposition de 3 000 euros, une discussion a été menée avec elle.

Suite à cette négociation, le Conseil Municipal décide de porter le prix à 4 000 euros et d'y adjoindre une indemnité de emploi de 600 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

L'étude notariale de Parigné l'Evêque est chargée de la rédaction de l'acte.

Cette proposition reste conforme à l'estimation domaniale faite sur les terrains voisins.

IX - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

La commune perçoit de la part de GRDF une redevance de concession du domaine public depuis plusieurs années pour un montant de 2444,52 euros (valeur 2009)

A cette redevance s'ajoute désormais une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 720,36 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant la perception de cette redevance et disposant qu'elle sera indexée sur l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier, de sorte qu'il n'y ait pas besoin de prendre une nouvelle délibération .

XI - CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE

L'association « Les Gamelles du Cœur » qui assurait l'accueil des animaux errants après ramassage a décidé de dénoncer les conventions qui la liaient à plusieurs communes.

Afin de permettre le placement des animaux errants recueillis sur la voie publique il a été demandé à la Fourrière Municipale du Mans un projet de convention.

La participation financière est calculée sur une base de 0.50 euros par habitants auxquels s'ajoutent les frais d'entretien des animaux non récupérés par leurs propriétaires.

La redevance minimum versée par la commune s'élèverait donc à 2329 euros. Elle était de 1380 euros avec les « Gamelles du Cœur ».

Caniroute a également fait une proposition de convention à un coût de 1,50 euros par habitant.

Le Conseil Municipal prend une délibération autorisant le Maire à signer avec la fourrière municipale de la ville du Mans une convention pour l'accueil des animaux errants après ramassage.

X- DON DE L'HARMONIE AU PROFIT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE LA MEDIATHEQUE

Dans le cadre de la liquidation de ses actifs l'Harmonie a décidé de verser une somme de 2769 euros répartis pour 2269 euros au profit de l'école de musique pour l'achat d'instruments et 500 euros au profit de la médiathèque pour de l'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération acceptant cette dotation.

Monsieur le Maire remercie l'Harmonie pour ce geste.

Madame TURBAN précise que des associations à vocation musicale ou sociale ont également reçu un don de l'Harmonie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande ce qu'il advient de la mise en concurrence opérée auprès de maîtres d'œuvre pour l'aménagement des ateliers municipaux.

- Monsieur le Maire : « La réflexion est encore en cours »
- Madame RIVET-COURSIMAUULT : « est-il envisagé de la mener avec la communauté de communes ? »
- Monsieur le Maire : « pourquoi pas mais il est très difficile de mener un projet commun pour l'instant. Il existe un certain nombre d'inconnues. »

Madame RIVET-COURSIMAUULT revient sur les remarques formulées par la DSV au sujet du restaurant scolaire.

- Monsieur le Maire : « le nécessaire a été fait à l'exception de la couverture de l'escalier qu'il va falloir programmer. »

Madame RIVET-COURSIMAUULT regrette qu'il n'y ait pas eu d'invitation des conseillers municipaux pour la Sainte Barbe.

- Monsieur le Maire répond qu'il n'y a rien eu de différent par rapport à l'an dernier.

Madame PAQUIER s'inquiète de la vitesse encore excessive Route de Challes et demande s'il ne serait pas possible de prévoir des emplacements de stationnement ;

- Monsieur le Maire répond par la négative. Il n'est pas possible de modifier le projet compte tenu des exigences du Conseil Général. Des marquages au sol sont encore à réaliser.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande les dates des prochaines séances du conseil Municipal.

- Monsieur le Maire répond qu'elles seront communiquées avec l'envoi du compte rendu.

Madame TURBAN signale que la commission de sécurité a levé toutes les réserves qui existaient encore au Foyer Loisirs

Madame HEMERY demande si on a des assurances quant au versement anticipé du FCTVA.

- Monsieur le Maire : » il n'y a pas encore de réponse officielle mais il semble que l'Etat semble s'orienter vers un raisonnement en terme d 'engagement plutôt que de mandatement. »

Monsieur le Maire revient sur la question des séparations entre les lotissements de Moiré, des Sablons et du Guignier. Ces séparations ont été remises après la campagne de comptages.

Madame PAQUIER donne le résultat de la collecte de la Banque Alimentaire qui s'élève à 1 tonne 745

Séance levée à 23 heures 30.